

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 22 juin 2016*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit d'étude de 5 494 800 F, en vue de la construction du cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balexert)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'étude**

<sup>1</sup> Un crédit d'étude de 5 494 800 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction du cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balexert).

<sup>2</sup> Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	4 810 000 F
– TVA (8%)	384 800 F
– Renchérissement	0 F
– Activation de la charge salariale du personnel interne	300 000 F
<b>Total</b>	<b>5 494 800 F</b>

### **Art. 2 Planification financière**

<sup>1</sup> Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2017 sous la politique publique A – Formation (rubrique 02300600 50400).

<sup>2</sup> L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

**Art. 3 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 4 Utilité publique**

L'étude prévue à l'article 1 est déclarée d'utilité publique.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Préambule**

Le collège du Renard, établissement du cycle d'orientation (ci-après : CO du Renard), construit en 1968, est localisé aux Platières à Vernier. Exploité depuis bientôt 50 ans, il accueille chaque année environ 650 à 700 élèves et plus d'une centaine de collaboratrices et collaborateurs.

Il a été constaté que cet établissement s'est dégradé et ne répond plus aux exigences actuelles en termes d'usages et d'efficacité énergétique. Une étude préliminaire a démontré que le coût de rénovation de cet établissement scolaire serait plus important que celui d'une nouvelle construction.

De plus, sa localisation excentrée, par rapport aux secteurs de forte densification de la rive droite et aux perspectives de développement du quartier de Châtelaine, remet en question son implantation.

Aussi, le développement du grand projet de Châtelaine a identifié le site des terrains de football de Balexert pour la mise en œuvre d'un parc linéaire qui contribue au maillage vert de l'agglomération et la construction d'un CO en remplacement de l'actuel CO du Renard.

### **2. Les locaux du CO et les effectifs**

Depuis la décision du Conseil d'Etat de réorganisation des bâtiments scolaires en mars 2015, le cycle d'orientation doit structurer son organisation scolaire cantonale autour de 19 bâtiments.

Selon diverses sources d'analyse, le CO vit une période de relative stabilité du nombre d'élèves qui devrait lui permettre de gérer ses effectifs durant les 5 prochaines années avec les seuls bâtiments existants. Toutefois, l'ensemble des locaux sont exploités à leur limite et, dans ce contexte, il n'est pas possible de renoncer, même temporairement, à l'existence de tous les établissements du CO; la solution d'une nouvelle construction tout en maintenant l'activité à plein régime du CO du Renard est donc nécessaire.

Par ailleurs, tenant compte de l'augmentation des besoins dès les années 2020 et constatant que le besoin en bâtiments scolaires supplémentaires peine à trouver des réponses, le DIP est contraint de prendre l'option d'avoir un

programme de CO pouvant accueillir plus d'élèves que les programmes précédents.

### **3. Répartition géographique**

Les élèves du CO sont répartis dans les différents bâtiments en tenant compte de la capacité d'accueil de ceux-ci, du domicile des élèves et des accès par les transports publics. La répartition des élèves est revue tous les ans en fonctions des effectifs des nouveaux élèves entrant au CO; par ailleurs un travail d'équilibrage est effectué afin de maximiser les effectifs des classes du canton.

Le bassin versant des élèves du CO du Renard englobe actuellement un secteur depuis Vernier-village, en passant le long de la route de Meyrin jusqu'en deçà de la route du pont Butin et le long du Rhône, incluant donc les quartiers du Lignon et des Libellules. La nouvelle implantation du collège du Renard pourrait permettre de faciliter l'accès de certains élèves et, en fonction notamment de nouvelles dessertes et arrêts de transports publics, offrirait la possibilité de revoir les secteurs d'affectation de plusieurs collèges de la rive droite.

### **4. Programme des locaux**

Comme déjà annoncé plus haut, le programme des locaux a été revu pour accueillir un nombre plus important d'élèves, mais aussi en fonction de la nouvelle organisation du cycle d'orientation mise en place en 2013.

Le programme se répartit en zones dédiées à des activités spécifiques :

#### ***Zone 1 : Enseignement des langues, latin, histoire, géographie, mathématiques***

Les 50 salles de classe représentent les locaux les plus fréquentés par les élèves, avec une capacité maximale de fonctionnement de 900 élèves.

Font également partie de cette zone la classe atelier et son local d'activités équipés de postes informatiques destinés à l'accueil d'élèves en fragilité scolaire, ainsi qu'un dispositif intégré destiné à accueillir des élèves de l'enseignement spécialisé.

#### ***Zone 2 : Enseignement physique, biologie et observation scientifique***

Le plan d'études romand (PER) accorde une part importante aux disciplines scientifiques à travers le domaine des « mathématiques et sciences de la nature » (MSN). Les 10 salles prévues sont très largement occupées dans la distribution horaire d'un établissement. Certains cours sont donnés sous forme de travaux pratiques (effectifs réduits et locaux plus petits). Les

deux salles de préparation servent à l'assistant technique, au stockage du matériel pédagogique et à la préparation du matériel nécessaire à ces enseignements.

### ***Zone 3 : Activités créatrices et ateliers***

Cette zone regroupe les locaux des disciplines particulières et techniques nécessitant des installations spéciales, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'isolation phonique. La modification la plus importante par rapport aux cycles d'orientation précédents est le maintien d'un seul atelier de travaux manuels, contre les trois précédemment prévus, cela en lien avec l'évolution du programme d'études.

### ***Zone 4 : Activités sportives***

Une salle supplémentaire d'éducation physique et les locaux annexes correspondants sont prévus pour répondre à l'augmentation d'effectifs du futur cycle.

### ***Zone 5 : Médiathèque, technologies de l'information et de la communication***

Le nombre de salles informatiques est augmenté proportionnellement par rapport aux autres établissements, mais en restant dans une configuration similaire.

### ***Zones 6, 7 et 9 : Administration, services et espaces-élèves***

La surface totale n'a pratiquement pas changé par rapport au dernier cycle construit, celui de Drize, avec uniquement une augmentation de 40 m<sup>2</sup> correspondante à un bureau supplémentaire et à une augmentation de la surface de stockage en sous-sol.

### ***Zone 8 : Auditoire et salles de musique***

Le futur cycle sera doté d'un auditoire d'une capacité de 300 places, mais il n'y aura pas de véritable aula comme cela a été réalisé dans le passé.

Dans cette zone on trouve également les trois salles de musique.

### ***Zones 10 et 11 : Aménagements extérieurs et divers***

Ce programme reste inchangé.

## **5. Etudes préliminaires**

Une étude préliminaire réalisée en juillet 2010 a été menée pour établir un état des bâtiments du CO du Renard, avec une analyse sur l'hypothèse de rénovation ou de démolition/reconstruction sur le site.

Le coût de ces deux modes constructifs est plus ou moins équivalent à celui d'une construction neuve. Cependant, il faut ajouter à cette approche les

coûts induits par une construction en site occupé et par les moyens complémentaires à mettre en œuvre pour assurer l'activité du CO.

Le montant financier global de ces opérations serait dès lors nettement supérieur à une construction neuve implantée sur un autre site.

A ce coût s'ajoute le problème des nuisances pour les utilisateurs et le délai de réalisation beaucoup plus conséquent.

Compte tenu de la conclusion de l'étude préliminaire et de l'excentricité de la localisation du CO du Renard, une recherche a été menée sur les secteurs de forte densification de la rive droite pour identifier une nouvelle implantation pour ce programme.

Dans ce cadre, il a été identifié la parcelle de Balexert (terrains de football), pour recevoir le futur CO du Renard. Cette implantation répond parfaitement à la localisation définie par le DIP.

Une étude de faisabilité a été pilotée par le DF (office des bâtiments) en 2015. Cette étude a été réalisée sur la base du plan directeur de quartier. Elle a permis notamment de préciser les potentialités et contraintes du site à prendre en compte et de vérifier une implantation possible afin de procéder à la modification de zone par l'office de l'urbanisme, nécessaire à la réalisation du CO.

Cette étude a démontré la faisabilité de l'implantation du programme demandé avec l'intégration d'une voie verte et d'un immeuble.

## 6. Terrain

Actuellement occupé par le centre d'entraînement du Servette FC, le terrain a été nivelé pour la pratique du football. Il ne présente pas de contraintes particulières. Le centre d'entraînement du Servette FC doit se déplacer pour intégrer le pool football projeté à Pré-du-Stand au Grand-Saconnex.

Le périmètre situé en zone sportive fait l'objet d'une modification de limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 3 – MZ 30'011).

La superficie du terrain est d'environ 39'915 m<sup>2</sup>. Cette surface est destinée à accueillir le futur cycle d'orientation, une voie verte et un bâtiment estimé à 6'000 m<sup>2</sup> (surface brute de plancher).

Ce périmètre est constitué de 10 parcelles qui appartiennent toutes à l'Etat de Genève (parcelles : 2042 à 2051).

Il existe deux servitudes, l'une pour usage extérieur de destination sportive au profit de la société immobilière du SFC (parcelles 2042 à 2051), l'autre pour restriction d'affectation et d'industrie (parcelle 2249 partielle).

La servitude pour usage extérieur peut être radiée puisque l'intérêt général l'exige, l'autre servitude n'a pas d'incidence sur le nouveau CO.

## **7. Terrain actuel du CO du Renard existant**

La réalisation du nouveau CO à Balexert permettra de libérer l'emplacement actuel du CO du Renard situé aux Platières à Vernier en zone de verdure. Les parcelles concernées (666, 667, 670, 2674, 2675) sont toutes propriété de l'Etat de Genève.

Une étude de valorisation de cette parcelle est menée par l'office de l'urbanisme pour définir sa nouvelle affectation.

## **8. Contexte urbain**

Le périmètre s'inscrit dans la perspective de développement du grand projet de Châtelaine et du plan directeur cantonal.

Ce secteur représente un potentiel de développement constitué par la réalisation, dans un premier temps, du plan localisé de quartier (PLQ) de l'Étang situé au nord-ouest du périmètre.

La proximité des voies CFF et de l'avenue du Pailly nécessite une attention particulière aux risques, conformément à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) et acoustique qui sont maîtrisables.

L'aménagement de l'avenue du Pailly est également nécessaire pour accueillir les transports publics et améliorer le confort phonique.

## **9. Implantation**

Le périmètre d'implantation du futur cycle d'orientation n'a volontairement pas été identifié. Ce périmètre mérite d'être étudié dans le cadre du concours d'architecture à deux degrés en intégrant un parc linéaire et la potentialité de réaliser un immeuble de logements.

## **10. Insertion dans le site**

Le futur cycle d'orientation est situé sur un terrain horizontal à proximité de l'école primaire de Balexert, bordé par une zone villas et les jardins familiaux et desservi par l'avenue du Pailly.

## **11. Accès**

L'accès au périmètre pour les véhicules, les piétons et les cycles est assuré depuis l'avenue du Pailly (étude DETA en cours, finalisée pour 2016) par l'accès existant du site. Compte tenu de la provenance des élèves, il est prévu de créer sur l'avenue du Pailly une nouvelle ligne urbaine de transports publics.

Des places de stationnement pour les deux-roues sont prévues ainsi qu'une trentaine de places de parking, au maximum, pour le personnel enseignant et les visiteurs.

Pour les piétons, l'accès est organisé en priorité à partir des arrêts TPG.

## **12. Concours d'architecture**

Un concours d'architecture à deux degrés sera organisé par le département des finances – office des bâtiments (DF-OBA).

Le premier degré aura pour objectif de traiter l'implantation du CO, du parc linéaire et d'un bâtiment de logements (surface brute de plancher (SBP) d'environ 6 000 m<sup>2</sup>).

Le second degré sera concentré sur le CO du Renard de sorte à affiner son implantation et définir l'aménagement des espaces extérieurs.

Le concours se déroulera selon une procédure ouverte soumise à l'Accord GATT/OMC, à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, au règlement genevois sur la passation des marchés publics et sur la base du règlement SIA 142.

## **13. Concept énergétique et environnemental**

L'office des bâtiments jugera lors du concours d'architecture l'approche énergétique et environnementale proposée par les concourants. Les mesures architecturales permettant d'assurer le confort hivernal et estival des occupants, celles permettant le recours aux énergies renouvelables pour les usages thermique et/ou électrique, ainsi que les mesures permettant d'évaluer l'impact environnemental de la construction (énergie grise et/ou cycle de vie) seront privilégiées.

L'étude finalisera cette approche énergétique et environnementale qui aura pour objectifs non seulement d'assurer la conformité aux exigences légales en vigueur, mais surtout de garantir le confort des occupants en rationalisant les consommations énergétiques et les coûts d'exploitation (approvisionnement et maintenance) y relatifs.

La stratégie énergétique 2050 va aboutir à un renforcement des exigences fixées par le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MOPEC) pour une mise en application au plus tard en 2020. Il est fort probable que ce bâtiment soit soumis à ces futures exigences énergétiques avec un impact financier sur le coût de la construction.

#### 14. Délais

Le démarrage des travaux est lié à la relocalisation des terrains de football du Servette FC prévue à l'horizon fin 2019 au Pré-du-Stand, au Grand-Saconnex. La date de mise à disposition du site conditionne bien entendu le démarrage du futur CO.

Néanmoins, selon le phasage des travaux cités ci-dessus, ceux-ci devraient débiter au printemps 2020 et ainsi permettre la remise des locaux aux utilisateurs pour la rentrée 2023, sous réserve de l'obtention du crédit lié à la phase 4.1 (appel d'offres) pour la préparation de la phase d'exécution.

#### 15. Coût des études

Le montant proposé pour l'étude du projet de construction du cycle d'orientation est basé sur une estimation du coût probable des travaux et des honoraires qui se monte à 88 500 000 F, y compris la TVA, les équipements mobiles, les équipements informatiques, les divers et imprévus, le renchérissement et les activations de la charge salariale du personnel interne.

Les prestations partielles pour la phase 4.1 – appels d'offres – sont déjà intégrées dans le PL étude afin d'anticiper la préparation d'exécution. Cette démarche permet de gagner quelques mois pour le démarrage des travaux (environ 4 à 6 mois déjà intégrés dans la planification), afin de mettre en exploitation cet ouvrage dans les meilleurs délais, compte tenu de l'urgence du besoin.

Le montant du crédit d'étude représente :

- Concours d'architecture	450 000 F
- Frais d'étude – Phases 3.1, 3.2 et 3.3	3 530 000 F
- Frais d'étude – Phase 4.1 – appels d'offres	<u>830 000 F</u>
<b>Sous-total</b>	<b>4 810 000 F</b>
- TVA (8%)	384 800 F
- Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>300 000 F</u>
<b>Total crédit d'étude y compris TVA</b>	<b>5 494 800 F</b>

## 16. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi et de voter ce crédit d'étude qui permettra d'élaborer un projet pour la construction de ce nouveau cycle d'orientation et de mettre à disposition du DIP les équipements nécessaires aux besoins en surfaces nouvelles générés par l'augmentation des effectifs.

### Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPF CB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*
- 4) *Périmètre d'implantation*
- 5) *Programme des locaux*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des finances.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 5 494 800 F, en vue de la construction du cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balexert).
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : 0230000-5040,
- ♦ Politique(s) publique(s) concernée(s) : A - Formation
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	5'494'800
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	5'494'800

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	0.5	3.5	1.49	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.49
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	0.5	3.5	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.5

- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui    non   Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

*AR* 1/3

(en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dès 2024
NET LIE et INDUIT	-0.01	-0.08	-0.11	-0.11	-0.11	-0.11	-0.18	-0.25

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui  non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2017, conformément aux données des tableaux financiers.
- oui  non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement 2016.
- oui  non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2016-2019.
- oui  non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).
- oui  non Autre(s) remarque(s) : ce crédit d'investissement est inscrit dans la planification pluriannuelle 2016-2025 du Conseil d'Etat.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

23.05.16

Signature du responsable financier du département investisseur :

Genève, le :

26.05.16

Signature du responsable financier du département utilisateur :

P. Tissot

## 2. Approbation / Avis du département des finances

- oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : -

AR 2/3

Genève, le : 23 Mai 2016

Visa du département des finances :

A. ROSSET



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 23 mai 2016.

---

# 1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET REVENUS D'INVESTISSEMENT

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 5 494 800 F, en vue de la construction du cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balaxert)

## Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en mios de F)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.50	3.50	1.49	0.00	0.00	0.00	0.00	5.49
Recette d'investissement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissement net	Durée	0.50	3.50	1.49	0.00	0.00	0.00	0.00	5.49
Bâtiment	40 ans	0.50	3.50	1.49	0.00	0.00	0.00	0.00	5.49
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

23 mai 2016 

Date et signature direction financière (utilisateur) :

29/05/2016 P. Tesson 

## 2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 5 494 800 F, en vue de la construction du cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balexert)

### Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dès 2024
<b>TOTAL charges liées et induites</b>	<b>0.01</b>	<b>0.08</b>	<b>0.11</b>	<b>0.11</b>	<b>0.11</b>	<b>0.11</b>	<b>0.18</b>	<b>0.25</b>
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses générales [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.01	0.08	0.11	0.11	0.11	0.11	0.18	0.25
Intérêts [34] 2.000%	0.01	0.08	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.07	0.14
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL revenus liés et induits</b>	<b>0.00</b>							
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT NET LIE ET INDUIT</b>	<b>-0.01</b>	<b>-0.08</b>	<b>-0.11</b>	<b>-0.11</b>	<b>-0.11</b>	<b>-0.11</b>	<b>-0.18</b>	<b>-0.25</b>
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.01	-0.08	-0.11	-0.11	-0.11	-0.11	-0.18	-0.25

Remarques :

Les amortissements des études débutent à la mise en service de l'ouvrage, soit en 2023.

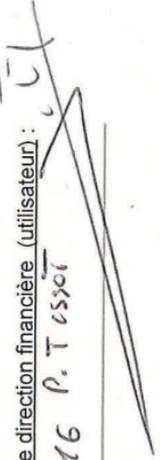
Date et signature direction financière (investisseur) :

23.05.2016

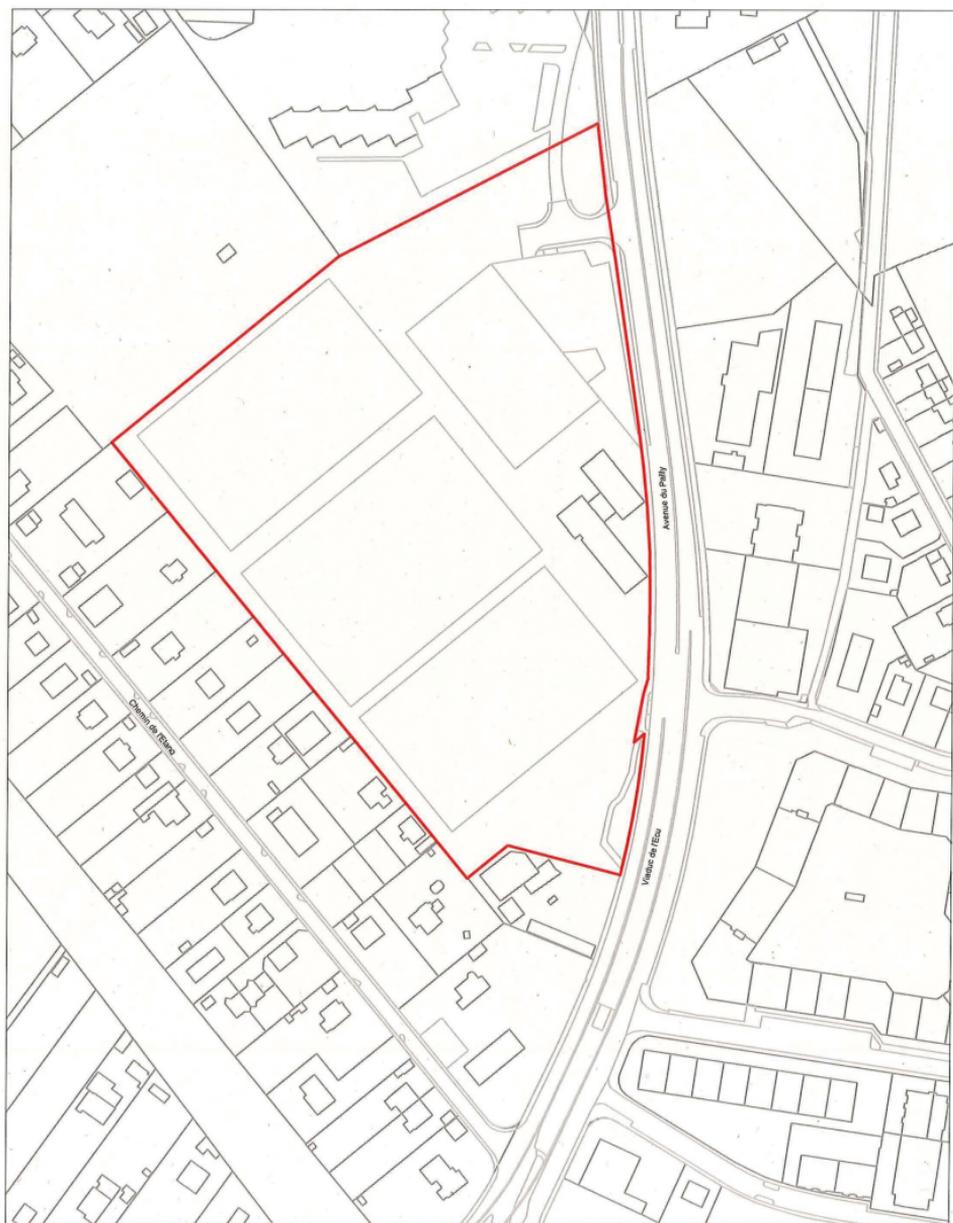


Date et signature direction financière (utilisateur) :

25/5/2016 P. T essot



ANNEXE 4



## PROGRAMME

## ANNEXE 5

## Enseignement obligatoire - Cycle d'orientation du Renard

900 élèves

N° FT	ZONES D'ACTIVITES	surface / m2			
		nb	local	ss-total	total
	<b>Zone 1</b>				3360
	<i>Enseignement : Langues, Latin, Histoire, Géographie, Maths</i>				
1.01	Salle ordinaire	50	60	3000	
1.03	Classe atelier	1	60	60	
1.04	Activités c.a.	1	60	60	
1.05	Salle de travail de groupe	2	40	80	
1.06	Dispositif intégré	4	40	160	
	<b>Zone 2</b>				800
	<i>Enseignement : Physique, Biologie</i>				
2.01	Salle polyvalente de sciences I	4	80	320	
2.03	Salle polyvalente de sciences II	6	60	360	
2.04	Préparation-collection sciences	1	80	80	
2.05	Préparation-collection biologie	1	40	40	
	<b>Zone 3</b>				1000
	<i>Activités créatrices, Ateliers, Classe ateliers</i>				
3.01	Salle d'arts visuels	2	100	200	
3.02	Salle d'activités créatrices	2	120	240	
3.03	Salle polyvalente AVIAC	1	120	120	
3.05	Salle d'entretien textiles et techniques de base	1	100	100	
3.06	Cuisine	1	120	120	
3.07	Atelier de travaux manuels (isolation phonique)	1	100	100	
3.07	Local machine bois	1	40	40	
3.09	Dépôt AC/AV	3	20	60	
3.10	Dépôt travaux manuels	1	20	20	
	<b>Zone 4</b>				2640
	<i>Activités sportives</i>				
4.01	Salle d'éducation physique (30 x 16 /7 mètres)	4	500	2000	
4.02	Vestiaires/ bureau maîtres	2	40	80	
4.03	Vestiaires	4	60	240	
4.04	Local matériel	4	80	320	
	<b>Zone 5</b>				930
	<i>Médiathèque, technologie de l'information et de la communication</i>				
5.01	Médiathèque	1	210	210	
5.02	Salle de travail de groupes de la médiathèque	2	40	80	
5.03	Salle TIC (labo de langue, salle info, salle multimédia)	2	40	80	
5.04	Salle TIC (labo de langue, salle info, salle multimédia)	5	60	300	
5.05	Assistant technique multimédia	1	40	40	
5.06	Bureau des groupes de discipline	1	40	40	
5.07	Salle de permanence élèves	1	40	40	
5.08	Salle de conférences séminaires	1	140	140	

**PROGRAMME**  
**Enseignement obligatoire - Cycle d'orientation du Renard**  
900 élèves

N° FT	ZONES D'ACTIVITES	surface / m2			
		nb	local	ss-total	total
	<b>Zone 6</b>				
6.01	Couloirs, Hall, 300 casiers élèves				
6.02	Coin détente/travaux de groupe	12	40		
6.03	WC hand, Filles, Garçons				
	<b>Zone 7</b>				<b>780</b>
	<b>Administration ,salle des maîtres et services</b>				
7.01	Bureau du directeur	1	40	40	
7.02	Secrétariat direction	1	20	20	
7.03	Secrétariat + réception	1	40	40	
7.04	Poste de secours	1	20	20	
7.05	Infirmierie (accueil)	1	20	20	
7.06	Local classement + pause personnel adm. et techn.	1	20	20	
7.07	Salle de réunions	1	40	40	
7.08	Bureau du doyen	7	20	140	
7.09	Salle des maîtres + reprographie	1	120	120	
7.10	Salle de reprographie générale	1	20	20	
7.11	Salle de travail des maîtres	2	60	120	
7.12	Economat - comptabilité	1	80	80	
7.13	Archives	1	40	40	
7.14	Stock économat en sous-sol	1	60	60	
	<b>Zone 8</b>				<b>780</b>
8.01	Foyer	1	50	50	
8.02	Auditoire 300 places	1	350	350	
8.03	Dépôt matériel + technique	2	40	80	
8.04	Salle de musique (isolation phonique)	3	100	300	
	<b>Zone 9</b>				<b>380</b>
9.01	Local d'accueil	1	60	60	
9.02	Bureau des conseillers	5	20	100	
9.03	Bureau des élèves	1	20	20	
9.04	Réfectoire + jeux calmes	1	160	160	
9.05	Parloir	2	20	40	
	<b>Zone 10</b>				
	<b>Aménagements extérieurs</b>				
	- 3 surfaces en dur 15 x 32 m (basket, tennis, volley)				
	- 1 piste de course 80 x 4,8 m				
	- 1 piste de saut en longueur ( fosse 7 x 5 m en bout de piste de course ou avec piste indépendante 40 x 3,6 m)				
	- 1 aire de lancer du poids 17 x15 m				
	- parking à vélos				
	- parking voitures				
	- surface de préau				
	<b>DIVERS</b>				
	Appartement du concierge 5P de 80 m2				
	Locaux techniques et de nettoyage (min. 10m2 à chaque étage)				
	Locaux techniques (en sous-sol)				
	Monte-charge				
	Stockage 25 m2 min.				
	Local nettoyage gym (auto-laveuse) 8 m2				
	<b>Total toutes zones</b>				<b>10670</b>